

regard des prétentions et doléances pour les nouveaultés que les marehans de pardeçà ont diet leur avoir esté fait en Angleterre, il y sera incontinent remédié, et que de ce s'envoyera la despesche pour ce requise.

Et, quant aux rebelles d'Angleterre ayans machiné contre ladicte dame Royne ou son estat, dénommés en sa lettre, Sadiete Excellence les fera incontinent retirer hors les pays de pardeçà, sous confidence et assurance qu'elle fera le semblable sur les lettres que Sa Majesté Catholique luy en escript¹.

Fait en Anvers, le xxiiii^e jour de janvier 1574.

(Archives du Royaume à Bruxelles, Dossier Wilson.)

MMDCCCLXXIV.

Le prince d'Orange à lord Burleigh.

(DORDRECHT, 26 JANVIER 1575.)

Lettre de créance pour M. Calvart.

Monsieur, J'envoye présentement le sieur Calvart vers la Royne d'Angleterre pour déclarer à Sa Majesté l'estat des affaires de par deçà, vous priant bien affectueusement de le vouloir favoriser de vostre adresse envers Sadiete Majesté et croire ce qu'il vous dira de ma part comme moy-mesme. Me rapportant à sa suffissance, je ne ferai ceste plus longue, sinon qu'après m'estre recommandé à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous donner, Monsieur, en santé longue et heureuse vie.

Esript à Dordrecht, le xxvi^e jour de janvier 1575.

(Record office, Cal., n° 48; British Museum, Galba, C. V, fol. 21.)

¹ Nous avons reproduit plus haut (p. 440) la lettre que Philippe II avait adressée à la reine d'Angleterre afin qu'elle prit des mesures sévères contre les principaux fauteurs de l'insurrection dans les Pays-Bas, en défendant à ses sujets de les accueillir ou de les aider.